



Perte de salaire suite au congé parental

Par cciso, le 23/06/2009 à 14:22

Bonjour,

je suis assistante maternelle j'ai 2 agréments jusqu'a mon congé maternité je gardais donc 2 enfants . j ai accouché en aout 2008 et je souhaite reprendre mon activite en Septembre. Or ma pmi m'a informé que je n'aurai pas d'extension d'agrément me permettant de continuer à accueillir 2 enfants en plus de ma fille.Résultat mon salaire sera divisé par deux par rapport à ce que je gagnais avant mon congé maternité.

Est ce légal? La loi ne prévoit elle pas qu'une femme ne peut subir de tels préjudices pour cause de maternité?

merci pour vos réponses